

Paris, le 15 septembre 2005

Madame, Monsieur et Cher(e) Docteur,

Un courrier du mois de mai 2005 du président de la clinique d'Antony, largement diffusé, a suscité l'émotion et l'indignation de nombreux professionnels de santé, publics et privés. Sous prétexte de se préoccuper des finances de la sécurité sociale, il invite très directement les praticiens à ne pas adresser leurs patients à l'hôpital public. On ne peut que regretter le caractère contestable sur le plan déontologique et provocateur de cette démarche.

Il est évidemment du devoir de chaque établissement de santé d'améliorer ses pratiques pour contribuer au redressement de la sécurité sociale. Il s'agit aujourd'hui de préserver un système de soins dont la qualité et l'accessibilité sont internationalement reconnues. L'enjeu est trop important pour être dévoyé par des pratiques ouvertement commerciales.

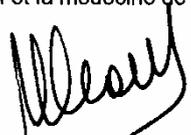
Les hôpitaux publics garantissent à chacun l'accès au « meilleur état de l'art » de la médecine, 365 jours par an, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Ils soignent tous les patients qui se présentent à eux, quels que soient leur âge, leur situation sociale, leur pathologie. Ils prennent ainsi en charge de manière quasi-exclusive la pédiatrie et certaines pathologies lourdes. Ils assument enfin d'importantes missions de service public : fonctionnement des SAMU et des SMUR, consultations spécialisées (mémoire, addictologie, etc.), accueil des plus démunis, recherche, formation des professionnels de santé (médecins, infirmiers).

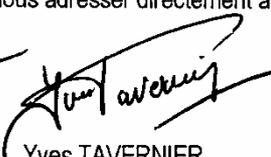
Les tarifs du secteur public sont fondés sur la réalité de ses activités. Ils reposent sur une analyse des coûts au patient réalisée chaque année en toute transparence. Ce travail de référence doit d'ailleurs être étendu aux établissements du secteur privé. A l'instar des établissements privés, les hôpitaux publics, ont conscience d'avoir à accomplir des efforts pour améliorer plus avant leur efficience. La réforme du financement des hôpitaux par la tarification à l'activité constitue un aiguillon pour y parvenir. Elle ne les conduira pas à céder à la facilité et à refuser les patients les plus âgés, les plus « compliqués » médicalement, les plus « modestes », les moins « rentables ». Optimiser la gestion et l'organisation du travail, utiliser à bon escient les médicaments, les prescriptions d'imagerie et de biologie, prendre en charge rapidement et efficacement les patients qui arrivent aux urgences, tels sont les leviers sur lesquels nous agissons pour améliorer la qualité des soins, tout en ménageant les précieuses ressources données à l'hôpital.

La tarification à l'activité, mais également l'association des médecins à la gestion de leurs hôpitaux, le renforcement des coopérations sanitaires entre structures hospitalières quel que soit leur statut, le développement des relations entre l'hôpital et la médecine de ville sont au cœur des importantes réformes que nous vivons aujourd'hui. Nos hôpitaux publics abordent ces réformes avec sérénité et avec la volonté qu'elles conduisent à mieux répondre aux besoins de la population, tout en préservant les grands équilibres financiers de l'Assurance Maladie.

Cela ne sera possible que si l'esprit de dialogue prévaut et si chacun veut bien s'inscrire dans une démarche d'objectivation rigoureuse de l'étendue des missions et des prises en charge de l'ensemble des structures qui concourent à l'offre de soins. Personne ne peut se satisfaire de raccourcis faciles ni d'amalgames.

Le courrier transmis à dix mille praticiens libéraux est, dans cette perspective, un mode d'expression étonnant et malencontreux. L'AP-HP et l'UHRIF regroupant les 150 hôpitaux publics et établissements médico-sociaux de notre région pensent préférable de lui substituer un dialogue constructif entre tous les professionnels de santé et tout particulièrement entre l'hôpital et la médecine de ville. C'est pourquoi nous avons pris l'initiative de nous adresser directement à vous.


Rose-Marie VAN LERBERGHE
Directrice générale de
l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris

Bien cordialement

Yves TAVERNIER
Président de
l'Union Hospitalière Régionale d'Ile de France